



Alerte presse 2

A Albi, le 22/04/2020

**Colère des ambulanciers de la fonction publique hospitalière : « *Nous sommes les défavorisés de cette crise. Il faut acter notre appartenance à la filière soignante et à la catégorie active !* »**

L'AFASH appelle le conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, le ministère de l'Action et des Comptes Publics et le ministère des Solidarités et de la Santé à agir urgemment.

**En fin de semaine dernière, Martin Hirsh, reconnaissait dans une interview accordée à une chaîne nationale que la prime de 500 ou de 1500 euros accordée aux personnels investis dans la gestion de la crise sanitaire était « une très bonne chose » mais il insistait sur le fait que le temps devrait déjà être à la revalorisation salariale des personnels soignants. L'AFASH, est en parfait accord avec ces déclarations, cependant, elle regrette une nouvelle fois que les ambulanciers hospitaliers soient les grands défavorisés de cette crise ! « *Une prime pour tout le personnel est un beau geste* », explique le président de l'AFASH, Antoine Pereira « *mais ce dont nous avons besoin - nous ambulanciers hospitaliers – c'est d'être reconnus pour ce que nous sommes, des soignants, travaillant au chevet des patients, en déplacement, de jour, comme de nuit, 7j/7.* »**

**Une immense méprise : la filière**

**Dans son communiqué du 6 avril dernier, l'AFASH expliquait que les ambulanciers hospitaliers ont la malchance d'exercer dans le cadre législatif et réglementaire de la catégorie C de la fonction publique hospitalière, dans la filière technique et ouvrière. Ils ne sont donc pas sensés être au contact des patients. Or, en réalité, non seulement, ils sont tous des ambulanciers diplômé d'Etat, reconnus comme des professionnels de la santé par le code de la santé publique (Article D4393-1) mais en plus, ils travaillent réellement au contact et au chevet des patients. Ils devraient donc également – tout comme les aides-soignants – relever, en plus, de la filière soignante.**

**Contact presse : Up To Flux - Virginie Hunzinger - Consultante en RP - Tél. 06 10 34 52 81 - [vhunzinger@uptoflux.com](mailto:vhunzinger@uptoflux.com)**

### **Des injustices et des doutes**

En ce temps de crise sanitaire, **cette situation révèle des problèmes liés à la filière à laquelle** les ambulanciers hospitaliers appartiennent, comme :

**-La non reconnaissance de la maladie professionnelle** en cas de contamination covid-19.

Une injustice !

**-La prime de 500 ou 1500 euros, selon le département, leur sera t-elle attribuée au mois de mai ?** Ils ne sont pas cités dans le [communiqué officiel du ministère des Solidarités et de la Santé](#) qui date du 15 avril (« *Internes, agents de service, infirmiers, médecins : tous ont formé un collectif dont l'effort doit être reconnu et valorisé.* », peut-on lire). Pourtant ils sont en première ligne face à l'épidémie. Ils transportent tous des patients covid-19. Rien n'est écrit à leur sujet ! Le doute plane !

### **Le combat ne date pas d'aujourd'hui**

**L'AFASH ne cesse de mobiliser ses forces et de crier à l'injustice.** Cela fait des années qu'elle demande à ce que **les ambulanciers de la fonction publique soient enfin classés dans la filière soignante de leur catégorie car ils participent aux soins des patients. Et ce n'est pas tout... L'AFASH dénonce régulièrement le fait qu'ils soient considérés comme du personnel sédentaire... Il serait donc également totalement logique que l'emploi d'ambulancier hospitalier soit classé en catégorie active par un arrêté interministériel, par exemple.** Pourtant rien ne bouge ! L'AFASH reste inaudible.

*« La réalité de notre colère est basée sur un problème de revalorisation salariale certes, mais surtout sur une injustice relative à notre statut. Une prime ne changera rien ! Ce sont des actes que nous attendons. Il est temps ! Cette crise a révélé notre rôle. Que le gouvernement répare cette injustice maintenant en actant notre appartenance à la filière soignante et à la catégorie active. »,* explique encore **Antoine Pereira, le président de l'AFASH.**

### **A propos de l'AFASH**

L'AFASH est l'Association Française des Ambulanciers SMUR et Hospitaliers. Elle est née de la fusion, en 2006, de deux associations : l'A.N.A.H.S. et l'U.N.A.H. France. Elle compte actuellement 600 adhérents répartis sur tout le territoire. Elle fédère l'ensemble de la corporation ambulancière de la fonction publique, afin de faire reconnaître son activité à la hauteur de ses missions, ainsi que les spécificités du métier d'ambulancier SMUR. Ses objectifs principaux sont d'obtenir la juste reconnaissance de la profession d'ambulancier au sein de la fonction publique, l'amélioration de ses conditions de travail et l'évolution de la certification pour l'exercice de la profession en SMUR. Chaque année l'AFASH organise dans une ville différente les JEF (journées d'étude et de formation). [www.afash.fr](http://www.afash.fr)